

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

31

Nombre de votants :

31

**Date de convocation :
20 septembre 2019**

**Date d'affichage :
3 octobre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190939-BF
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 39

OBJET : Budget assainissement : décision modificative n° 1

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le Septembre 2019.

Il s'agit de la 1^{ème} décision modificative de l'année portant sur le budget annexe de l'assainissement. Elle impacte les 2 sections.

Pour la section de fonctionnement, l'application des deux avenants, objets de la délibération précédente et en lien avec le sujet du taux de TVA applicable aux reversements de la surtaxe communale par la SEMERAP, il convient d'annuler la totalité des titres émis sur l'exercice 2018 sur la base d'un taux de TVA de 20% (310 000€ HT), pour les émettre au taux de TVA de 10%. A la marge, une régularisation d'amortissement d'une subvention perçue doit intervenir (+1€).

En investissement, l'emprunt d'équilibre peut être supprimé (- 79 963.01€) en raison de la mise à jour du planning de réalisation de certains investissements prévus au budget, notamment l'avenue de Dunkerque (- 70 000€) et la rue Barante (-9 962.01€). En recette on retrouve également la contrepartie de la régularisation d'un trop amorti sur une subvention d'équipement reçue de l'agence de l'eau (+1€).

Les modifications de crédits envisagées se présentent comme suit :

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
nature	LC	montant	nature	LC	montant
673	4439	310 000.00	70611	9486	310 001.00
678	20544	1.00			
TOTAL		310 001.00	TOTAL		310 001.00

COMMUNE DE RIOM

Dépenses investissement			Recettes investissement		
nature	LC	montant	nature	LC	montant
2315	20542	-70 000.00	13918	20543	1.00
2315	11506	-9 962.01	1641	873	-79 963.01
TOTAL		-79 962.01	TOTAL		-79 962.01

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la décision modificative n°1 telle que décrite ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL